

Démarche	: IJ AS (PAMCS) : attestation sur l'honneur pour un congé d'adoption des praticiens et auxiliaires médicaux.
Organisme	: Caisse Primaire d'Assurance Maladie - Pôle assuré

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

Ce formulaire en ligne permet aux praticiens et auxiliaires médicaux rattachés à la CPAM de la Manche de compléter une attestation sur l'honneur et de transmettre les pièces justificatives pour un congé d'adoption.
Pour une connexion simple et pratique, utilisez la connexion France-Connect.

Je soussigné(e) :

Nom

Nom de naissance, suivi, s'il y a lieu du nom d'usage marital

Prénom

Votre adresse

Profession

Votre numéro de Sécurité sociale

Saisir les 15 chiffres sans espace

De quelle Caisse Primaire d'Assurance Maladie dépendez-vous ?

IJ AS (PAMCS) : attestation sur l'honneur pour un congé d'adoption des praticiens et auxiliaires

Indiquez le département de votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie

Votre numéro de téléphone

Votre adresse mail

solicite le bénéfice des indemnités journalières de cessation d'activité et atteste sur l'honneur cesser mon travail :

à compter du :

jusqu'au :

Pièces justificatives à fournir

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Un extrait d'acte de naissance

Tous les formats sauf Office (xls, doc, ppt, pps)

En cas d'adoption en France :

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Une attestation de l'Aide Sociale à l'Enfance ou de l'organisme autorisé justifiant que l'enfant vous est confié en vue de l'adoption et précisant la date d'arrivée de l'enfant au foyer

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Une attestation de l'Aide Sociale à l'Enfance ou de l'organisme autorisé justifiant que l'enfant vous est confié en vue de l'adoption et précisant la date d'arrivée de l'enfant au foyer

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Une attestation de l'Aide Sociale à l'Enfance ou de l'organisme autorisé justifiant que l'enfant vous est confié en vue de l'adoption et précisant la date d'arrivée de l'enfant au foyer

Pour les enfants étrangers venant d'un pays hors E.E.E :

Le passeport de l'enfant sur lequel doit figurer le visa « ADOPTION » qui permet d'attester à la fois de la régularité du séjour de l'enfant en France et qui constitue le point de départ de l'arrivée de l'enfant dans le foyer.

Le passeport de l'enfant sur lequel doit figurer le visa « ADOPTION » qui permet d'attester à la fois de la régularité du séjour de l'enfant en France et qui constitue le point de départ de l'arrivée de l'enfant dans le foyer.

Le passeport de l'enfant sur lequel doit figurer le visa « ADOPTION » qui permet d'attester à la fois de la régularité du séjour de l'enfant en France et qui constitue le point de départ de l'arrivée de l'enfant dans le foyer.

Pour les enfants étrangers venant d'un pays de l'E.E.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

-

IJ AS (PAMCS) : attestation sur l'honneur pour un congé d'adoption des praticiens et auxiliaires

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Une photocopie d'une pièce d'identité de l'enfant (carte d'identité ou passeport du pays d'origine) et l'accord à la poursuite de la procédure (APP) établi par les autorités françaises (MAI ou opérateurs ayant servi d'intermédiaires à l'adoption), accompagnée de tout document justifiant de l'arrivée effective de l'enfant dans le foyer (attestation du conseil départemental du lieu de résidence, carte d'embarquement au nom de l'enfant...)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Une photocopie d'une pièce d'identité de l'enfant (carte d'identité ou passeport du pays d'origine) et l'accord à la poursuite de la procédure (APP) établi par les autorités françaises (MAI ou opérateurs ayant servi d'intermédiaires à l'adoption), accompagnée de tout document justifiant de l'arrivée effective de l'enfant dans le foyer (attestation du conseil départemental du lieu de résidence, carte d'embarquement au nom de l'enfant...)

Pour les médecins libéraux

Afin de bénéficier de l'aide complémentaire conventionnelle, j'atteste du temps de travail consacré à l'activité libérale :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Temps plein : minimum 8 demi-journées
 Temps partiel : 75% = 6 ou 7 demi-journées
 Temps partiel : 50% = 4 ou 5 demi-journées
 Moins 4 demi-journées

Engagement

En cochant cette case, je certifie sur l'honneur l'exactitude de ces renseignements.

Cochez la mention applicable

- Oui
 Non

Fait à :

Indiquez la commune

Le :

Format jj/mm/aaaa